

CACES® - CHARIOT R489 cat 1A, 3 et 5 – Initial

1A : Transpalettes à conducteur porté sans élévation du poste de conduite

3 : Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux

5 : Chariots élévateurs à mat rétractable



Objectifs

Situer le rôle des instances et de répertorier les obligations que lui impose le respect, à son niveau de la réglementation
Comprendre le fonctionnement des principaux organes et équipements du chariot pour les utiliser dans les conditions optimales de sécurité et assurer les opérations de maintenance qui sont de son ressort
Expliciter et de justifier les mesures de sécurité qu'il devra mettre en œuvre lors de l'utilisation du chariot
Réaliser en sécurité les opérations de manutention prescrites, impliquant mise en œuvre du chariot automoteur

Prérequis

Toute personne apte médicalement souhaitant utiliser un chariot élévateur et/ou titulaire d'un CACES R489

Public

Toute personne souhaitant manipuler le chariot automoteur de catégorie 1A, 3 et 5.

Durée

3 catégories :
35 heures

Coût

3 catégories :
1400 € HT / pers

Dates

- Inter-entreprises : cf. planning
- Intra-entreprise : nous contacter

Informations pratiques :

Les modalités, délais d'accès et informations complémentaires relatives à la formation sont disponibles sur notre site internet et à l'accueil de FORE ENTREPRISE.

Réglementation et textes de la Sécurité Sociale

Identifier les rôles des différentes instances, organismes de prévention
Connaître les conditions requises pour conduire et utiliser un chariot

Classification et Technologie

Identifier les principales catégories de chariots et leurs caractéristiques fonctionnelles, et en déduire leurs utilisations et leur limite d'utilisation
Connaître les différents organes, leur technologie et leur fonction
Connaître le fonctionnement des organes de service et dispositifs de sécurité : coupe-circuit, frein de service, clé ou dispositif de condamnation

Sécurité

Interpréter la signification des différents pictogrammes et panneaux de signalisation
Identifier les principaux facteurs d'accidents lors de l'utilisation d'un chariot automoteur
Identifier les principaux risques rencontrés sur un trajet déterminé
Interpréter les informations données par la lecture de la plaque de charge
Connaître les dispositifs de sécurité pour le conducteur & leur fonction
Expliciter et justifier les interdictions relatives au transport et à l'élévation de personnes
Connaître les règles de circulation et les règles de conduite
Connaître les vérifications et les opérations de maintenance de son ressort

Méthodes & moyens pédagogiques :

Pédagogie active et participative. Formation théorique avec échanges entre les participants et le formateur autour de vidéos et textes commentés. Mise en situation et exercices pratiques sur engins sur plateforme pédagogique conformes à la recommandation INRS. Support de cours remis lors de la formation sous forme de livret.

Evaluation et validation :

Attestation de formation CACES®
Evaluation Diagnostic.
Evaluation par le formateur aux moyens de QCM en théorie et grille d'évaluation pratique.
Evaluation par un testeur certifié par un organisme certificateur indépendant pour le CACES.
Une évaluation de la qualité permettant d'exprimer leur ressenti vis-à-vis de la formation.
Aucune validation partielle possible.

Adéquation

Vérifier l'adéquation du chariot à l'opération de manutention envisagée

Vérification

Effectuer les vérifications et les opérations nécessaires avant la prise de poste et en fin de poste

Conduite circulation manœuvres

Circuler avec un chariot : à vide, en charge, marche AV et marche AR, en virage et arrêter le chariot en position de sécurité
Effectuer un gerbage et un dégerbage en pile
Effectuer la mise en stock et le déstockage d'une charge à tous les niveaux d'un palettier jusqu'à hauteur de 6 mètres
Assurer depuis le sol le chargement et le déchargement latéral d'un camion ou d'une remorque
Effectuer la prise, le transport et la dépose d'une charge longue ou volumineuse
Repérer les anomalies et difficultés rencontrées afin de signaler à sa hiérarchie

Maintenance

Effectuer les opérations de maintenance de son ressort

Recyclage conseillé
tous les 5 ans.